

Réunion du Conseil Municipal du 18 janvier 2018

Le dix-huit du mois de janvier deux mil dix-huit à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Edouard PONCET, Véronique PONTON, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON, Pierre DENIS

Absents excusés : Jean-Jacques COGNARD donne pouvoir à Christophe GUILLARME, Fabienne ETAIX

Secrétaire de séance : Edouard PONCET

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

ADHESION SAGE

Le SIEL propose un accompagnement dans le cadre de la gestion énergétique des bâtiments publics par le biais de la compétence optionnelle SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique).

C'était la communauté de communes de Feurs en Forez qui adhérerait jusqu'au 31/12/2017 et les communes pouvaient en bénéficier. Ce service n'étant plus pris en charge par Forez Est, les communes peuvent désormais y adhérer à titre individuel.

La convention serait signée pour 6 ans au tarif de 975 €/an.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune a bénéficié de l'aide du SIEL pour les différents bâtiments et que dans l'avenir les besoins seront peu importants.

Aussi, le coût généré par l'engagement obligatoire de 6 ans au minimum ne sera pas amorti.

Il propose donc de ne pas adhérer à ce service du SIEL. Le conseil est d'accord.

CONVENTION AVEC MME BOUCHET - DELIBERATION 1801001

Madame BOUCHET a déposé un permis de construire afin de rénover la grange au lieu-dit « Les étangs » dans le domaine Lattard.

Le SIEL demande une participation de la commune pour une extension des réseaux électriques d'une distance supérieure à 100 mètres qui s'élève de 12 220 €.

Monsieur le Maire propose de signer une convention avec Mme BOUCHET qui souhaite prendre en charge les frais d'extension de réseaux afin de réaliser les travaux. Un acompte de 10 000 € lui sera demandé avant la réalisation des travaux, le solde dès que ceux-ci seront terminés, selon la facturation du SIEL).

Le conseil municipal, 14 voix pour, 0 voix contre, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Mme BOUCHET.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR – DELIBERATION 1801002

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'une maison des associations.

Il propose de demander une subvention DETR auprès des services de la Sous-Préfecture.

Le montant estimatif du projet s'élève à :

Tranche ferme :	509 400.00 €
Option lot 6 :	6 000.00 €
Option lot 9 :	6 600.00 €
Cuisine :	12 200.00 €
Tranche conditionnelle :	
Démolitions et désamiantage	103 400 €
Honoraires	44 100 €

Montant total des travaux HT : 681 700 € HT

Le conseil municipal, 14 voix pour, 0 voix contre, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier au titre de la Dotation des Equipements des Territoires Ruraux.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – DELIBERATION 1801003

Monsieur le Maire propose de renouveler cette année encore les subventions suivantes (auxquelles sont ajoutés les remboursements de location de salle) :

NOMS	2018
APE Ecole de Civens subvention	700 + 1000
Anciens D'AFN	100
SSIAD Montagnes du Matin (ADMR)	200
Baladins	700 + 500
Club du 3ème âge	350 + 500
Comité des fêtes	700 + 500
Entente Feurs Civens (tennis table)	700
MJC	700
USEP	100
Vie libre	150
JALMALV	200
Roses de Noël	200
Forez Donzy Football club (foot)	700
Divers	816
TOTAL 65748	8 816
Gardiennage église (article 6282)	200
TOTAL (65748)	9 016

TOUR DU ROANNAIS – DELIBERATION 1801004

L'édition de la course cycliste FSGT « Tour du Roannais » se déroulera du 1^{er} au 4 juin 2018. L'arrivée de l'étape du samedi 2 juin 2018 se fera à Civens.

La commission animation sera sollicitée afin d'en assurer le bon déroulement avec l'aide des associations.

L'équipe organisatrice du Tour du Roannais souhaite une validation du conseil municipal pour l'organisation de l'arrivée de la course à Civens le 2 juin 2018.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE - DELIBERATION 1801005

Vu le code de l'éducation et notamment les articles D 521-10 à D 521-12

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu l'accord du conseil d'école et des enseignants,

Etant donné que les communes peuvent solliciter auprès du directeur académique une organisation de la semaine en quatre jours,

Monsieur le Maire propose les horaires suivants :

- Lundi : 8h30-12h et 14h-16h30
- Mardi : 8h30-12h et 14h-16h30
- Mercredi : repos
- Jeudi : 8h30-12h et 14h-16h30
- Vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30

Le conseil valide à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Michel Grand donne des informations communautaires :
 - SRADDET : Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires : créé dans le cadre de la NOTRe, il s'impose aux documents locaux d'urbanisme
 - Projet d'aide aux commerces et à l'artisanat (en vitrine) en cas de travaux : une communication sera faite aux communes
 - Diagnostic technique et financier de la gestion des déchets à l'échelle de Forez-Est afin de définir les nouvelles modalités de collecte sur le territoire intercommunal. Au 1^{er} janvier 2019, un nouveau marché de collecte/traitement sera lancé. Le coût moyen de collecte pour Feurs en Forez est de 84€/habitant (En dessous de la moyenne nationale)
 - Ludothèque communautaire : Interventions itinérantes envisagées afin de couvrir tout le territoire
 - Office du Tourisme : une réunion a été organisée afin d'expliquer la position et les attentes de la commune par rapport à la somme retenue sur les ACTP et les compétences de l'OT
- Cheminement piétons : finition en 2 phases. 1^{ère} couche de 0.20 dans un 1^{er} temps puis une couche de finition plus tard.
Essai du rabot à désherber le 25 janvier à 14 h
- Presbytère : mise en place d'une nouvelle chaudière avec radiateurs, réfection des peintures, pose de placoplâtres pour un total de 24 200 €
- Très haut débit : les travaux se terminent.
La phase de tests aura lieu fin janvier. Axiom va valider ces tests puis une réunion publique sera programmée. Ensuite les opérateurs auront 3 mois pour se positionner. Pendant ce temps les branchements individuels seront réalisés.
- Correspondante de Presse : Corinne Ouillon va faire des articles dans les domaines de l'économie, emplois, histoire du village. Le reste de l'actualité sera toujours suivi par Véronique Teyssot.
- Infos pompiers : recherche de bénévoles à Rozier ou Feurs (à partir de 14 ans).
- RTE Transport d'électricité : Travaux sur la ligne Feurs – Vougy, certains pylônes seront remplacés
- Christophe GUILLARME rappelle qu'il conviendra de voter au prochain conseil les taux des taxes ménages. Il demande au conseil de réfléchir sur une éventuelle augmentation. On attend des informations sur la répercussion de la réforme de la taxe d'habitation.
- Appel d'offres salle des associations : ouverture des plis le jeudi 8 février à 14 heures. Résultats de l'analyse des offres pour le 20 février. On prévoit la notification aux entreprises le 16 mars pour un début de travaux mi-avril. Fin des travaux en décembre.

Tour de table :

- CCFE : peu de retours des questionnaires mutualisation
- SIEL : statuts à revoir suite aux regroupements des intercommunalités
- Réfection chemins ruraux : les employés communaux vont faire une campagne de remise en état
- Les réunions des associations pourront se faire à l'ancienne salle des fêtes dans l'attente du nouveau bâtiment
- Problème de sécurité pour les piétons le long de la RD107 à Charbonnel. Les riverains souhaiteraient un aménagement. Monsieur le Maire contactera les élus et services du Département
- Suite au travail du cabinet Pigeon, des dossiers de plans des réseaux d'eaux usées sont consultables en mairie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

La date du prochain conseil est fixée au 22 février (à confirmer).